

BARÈME DES HONORAIRES - PRIX MAXIMUMS DES PRESTATIONS

TVA au taux en vigueur incluse, sauf indication contraire

Applicable à compter du 01/07/2026

HONORAIRES DE TRANSACTION - PRIX MAXIMUMS TTC

Vente d'immeubles à usage d'habitation, stationnements et terrains à bâtir

Honoraires à la charge du vendeur

Barème non cumulatif : le montant ou le taux correspondant à la tranche du prix de vente s'applique à la totalité du prix de vente.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ASSIETTE - PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC MAXIMUMS
Jusqu'à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 € à 80 000 €	10 %
De 80 001 € à 100 000 €	9 %
De 100 001 € à 120 000 €	8 %
De 120 001 € à 140 000 €	7 %
De 140 001 € à 200 000 €	6,50 %
De 200 001 € à 300 000 €	6 %
De 300 001 € à 380 000 €	5,50 %
Au-delà de 380 000 €	5 %

HONORAIRES DE LOCATION - LOCATAIRE ET BAILLEUR

Zone géographique : zone non tendue

PRESTATION	LOCATAIRE	BAILLEUR
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8,07 € TTC/m ² de surface habitable (dans la limite légale applicable)	8,07 € TTC/m ² de surface habitable
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3,03 € TTC/m ² de surface habitable (dans la limite légale applicable)	3,03 € TTC/m ² de surface habitable

Pour le locataire, les honoraires sont plafonnés par la réglementation et ne peuvent excéder la part facturée au bailleur pour les prestations concernées.

GARAGE / PARKING LOUÉ INDÉPENDAMMENT D'UN LOGEMENT

Honoraires de location : 1 mois de loyer mensuel hors charges TTC, avec un minimum de 50 € TTC à la charge du bailleur et 50 € TTC à la charge du locataire.

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Honoraires de location : 1,5 mois de loyer mensuel HT hors charges, à la charge du preneur, majorés de la TVA au taux en vigueur.

Document de travail - barème à valider au regard des mandats, pratiques de l'agence et obligations réglementaires applicables.